Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de **TOULON**

Canton de SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2017 -09 - 09

Séance du 26 septembre 2017

Nombre de Conseillers 33

En exercice: 33 Présents

27

Représentés: 4 Absents excusés: 2

OBJET:

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six septembre.

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER

réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la

présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents: Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

Adioints: Mesdames GOHARD. GUIROU-NOUYRIGAT. SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT,

JOANNON, LE VAN DA.

Conseillers Municipaux: BERTOIA, Mesdames, AIELLO, CIDALE, GIACALONE, LALESART, MANFREDI. PELOT-PAPPALARDO, TROGNO, Messieurs, BUONCRISTIANI, GIULIANO, GUEGUEN, LUCIANO, OLIVIER, PATOUILLARD, ROCHE, SAOUT, VALENTIN.

MISSION D'ANIMATION DU SITE NATURA 2000 LA POINTE FAUCONNIERE

DEMANDE DE SUBVENTION ANTICIPEE **AUPRES DE LA REGION** EN REPONSE AU PROCHAIN APPEL A PROJETS

Etaient représentés :

Conseillers Municipaux: Mesdames Stéphanie LEITE (procuration à Madame Elisabeth LALESART), Olivia MOTUS-JAQUIER (procuration à Madame Amandine CIDALE), Christine ORSINI (procuration à Madame Sabine GIACALONE), Isabelle VIDAL (procuration à Monsieur le Maire).

Etaient absents excusés:

Conseillers Municipaux: Messieurs Jean-Luc BERNARD et Patrice **CATTAUI**

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO, Secrétaire de séance.

La Ville de Saint-Cyr-sur-mer est la structure animatrice du site Natura 2000 de La Pointe Fauconnière par conventions d'animation, pour des périodes de 3 ans.

Dans le prolongement de la délibération précédente approuvant la candidature de la Ville en tant que structure animatrice, une nouvelle convention financière sera signée entre l'Etat et la Commune, pour cette mission d'animation, sur la période d'avril 2018 à mars 2021.

Dans cette perspective, une demande de subvention anticipée doit être adressée à la Région, en réponse à son Appel à Projets du mois de novembre, pour obtenir le financement de cette opération, sous réserve d'une validation de la candidature de la Commune à la poursuite de l'animation

Le montant de la subvention demandée s'élèvera alors à 94 000 €, qui correspondent à 100% du coût prévisionnel de la mission d'animation pour cette nouvelle période de 3 ans (1^{er} avril 2018 au 31 mars 2021).

Cette mission d'animation permettra de conforter la politique municipale en faveur de la biodiversité, tout en tenant compte de l'ensemble des activités économiques et sociales présentes sur le site Natura 2000 La Pointe Fauconnière.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

Adopte l'exposé qui précède,

Approuve la demande de subvention anticipée auprès de la Région, pour l'animation du site Natura 2000 La Pointe Fauconnière, d'avril 2018 à mars 2021,

Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer tout document relatif à cette demande de financement.

Ainsi fait et délibéré Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY